

RÈGLEMENT

« Pavane tes couleurs gaspésiennes »

(mentionné comme le « concours »)

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Mise en contexte

À l'occasion de la Journée de la Gaspésie – Gaspesian Day – Gespe'gewa'gi, visant à souligner la fierté gaspésienne sous toutes ses formes, la Stratégie Vivre en Gaspésie vous offre la possibilité de participer à un concours. Gaspésien.ne.s de cœur, d'origine ou d'adoption, vous êtes invité.e.s à décorer votre maison, votre bureau ou votre moyen de transport aux couleurs de la Gaspésie. Inscrivez-vous au concours en remplissant le formulaire d'inscription pour courir la chance de gagner l'un des quatorze (14) prix gaspésiens offerts par des organisations partenaires de la Stratégie Vivre en Gaspésie.

Le concours est organisé par la Stratégie Vivre en Gaspésie (Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine).

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez avoir dûment rempli et envoyé le formulaire d'inscription; avoir soumis une preuve photo ou vidéo de votre participation; et avoir une adresse d'expédition au Canada. Les employé.e.s de la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne sont pas éligibles au concours. Seules les personnes physiques peuvent participer. Les personnes morales, les entreprises ou les organismes ne sont pas admissibles au concours. Toute personne participant au concours a, au préalable, lu et, par conséquent, accepté le présent règlement.

Comment participer

Aucun achat n'est requis. Le concours commence le jeudi 12 mai 2022 à 00 h 01 (HE) et se termine le vendredi 3 juin 2022 à 23 h 59 (HE). La participation se fait en remplissant un formulaire d'inscription en ligne, accessible au www.vivreengaspesie.com/journee-de-la-gaspesie-concours/

Prix

Les gagnant.e.s du concours remporteront chacun un prix parmi les prix suivants.

Offerts par Gaspésie Gourmande

- 3 paniers cadeaux de Gaspésie Gourmande d'une valeur totale de 180 \$

Offert par The Gaspesian Way

- 1 panier cadeaux d'une valeur de 136 \$

Offert par Eskamer Aventure

- 1 chèque cadeau d'une valeur de 200 \$ utilisable sur les activités offertes par Eskamer Aventure

Offerts par Musique du Bout du Monde

- 2 paires de laissez-passer pour le Festival Musique du Bout du Monde d'une valeur totale de 137,97\$ (taxes incluses)

Offert par Le Chic-Chac

- 1 chèque cadeau d'une valeur de 100 \$ utilisable sur les activités offertes par Le Chic-Chac

Offert par le Festi-Plage

- 4 paires de billet, d'une valeur totale de 301,76 \$ (taxes incluses)

Offert par le Motel Fraser

- 1 forfait nuitée et repas au Motel Fraser d'une valeur de 200 \$

Offert par Èst-Écocabines

- 1 nuitée en cabine [thuya] pour 2 personnes d'une valeur de 201,11 \$ (taxes incluses)

Pour une valeur totale de 1 456,84 \$.

Les gagnant.e.s sont responsables des coûts et frais supplémentaires associés aux prix. Les prix ne sont pas transférables ni monnayables et doivent être acceptés tels quels. Les gagnant.e.s sont responsables de vérifier les périodes d'admissibilité de leur prix auprès des partenaires offrants.

Détermination des gagnant.e.s

Le 6 juin 2022, un comité analysera les preuves de participation jointes aux formulaires d'inscription et sélectionnera les treize (13) gagnant.e.s, en fonction des critères suivants :

Respect du thème (Pavane tes couleurs gaspésiennes)
Créativité et originalité
Qualité de l'exécution
Composition générale
Répartition sur le territoire

Les gagnant.e.s du concours seront contacté.e.s par texto, par téléphone ou par courriel le 7 juin 2022. Les gagnant.e.s auront sept (7) jours pour réclamer leur prix. Au-delà de sept (7) jours, la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit d'annuler le prix ou de faire une nouvelle sélection.

Avant d'obtenir leur prix, les gagnant.e.s devront, dans les sept (7) jours suivant l'annonce officielle des résultats du concours, confirmer par écrit qu'ils acceptent leur prix tel qu'il leur sera remis.

Les prix seront expédiés aux gagnant.e.s par la poste.

Consentement

En participant au concours, vous acceptez que vos noms et prénoms soient utilisés par la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans la promotion et la diffusion du concours. Vous consentez également à exonérer de responsabilité la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ses employé.e.s de toute problématique liée au prix à la suite de la remise de celui-ci.

Droits du promoteur (Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit de modifier le concours ou d'y mettre fin, et ce, sans préavis, advenant une irrégularité dans le processus. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales et provinciales. La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit d'exclure de ce concours toute personne qui ne respecte pas le présent règlement.

Régies des alcools, des courses et des jeux du Québec

La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec n'est pas associée à ce concours et ne peut être tenue responsable de quelque manière que ce soit de toute question relative au concours.

Facebook

Le concours n'est pas géré, associé, ni commandité par Facebook. Pour des questions, des commentaires ou des plaintes, vous devez contacter la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Facebook ne peut pas être tenu responsable en cas de problèmes en lien avec le présent concours.

Résultats des formulaires

La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne dévoilera à aucun tiers les résultats des formulaires de participation, sauf les noms et prénoms des gagnant.e.s ainsi que les photos/vidéos fournies.